



**mondayshare**

# Autopartage résidentiel

Opérateur d'autopartage, Mondayshare accompagne les promoteurs dans leurs projets immobiliers

# Sommaire

- 1. Contexte législatif
- 2. La solution Mondayshare
- 3. Les avantages pour vous

## ▼ Qu'est-ce que l'autopartage ?

*L'autopartage est la mise à disposition de véhicules connectés, en libre-service, et disponibles 24/7, avec des conditions d'utilisation qui permettent aux usagers de choisir la durée de location et la destination de leur choix, sans remise de clés ni intervention humaine.*





# Contexte législatif

## Article L111-19 du Code de l'urbanisme

Réduction des aires de stationnement pour les bâtiments intégrant une solution d'autopartage



## Article L151-31 du Code de l'urbanisme

Lorsque le règlement impose la réalisation d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés, cette obligation est réduite de 15 % au minimum en contrepartie de la mise à disposition de véhicules en auto-partage

# La Solution Mondayshare

## Véhicule

Mise à disposition de véhicules adaptés à vos besoins, avec entretien et assurance

## Animation

Communication multi-canaux auprès des résidents



## Technologie d'autopartage

Application gratuite de réservation en libre-service pour les usagers

## Gestion complète

Assistance 24/7, support administratif et technique pour les usagers

**Avec Mondayshare, profitez d'une gestion complète. Nos services couvrent tous les aspects de l'autopartage.**



# Les avantages pour vous

## 1 Optimisation du bilan

Diminution du coût de construction et optimisation des revenus d'exploitation

## 2 Conformité

Respect des engagements de votre permis de construire

## 3 Solution Clé en Main

Simplicité totale. Nous gérons tout, sans implication de votre part

## 4 Avantage concurrentiel

Optez pour une solution de mobilité collaborative et respectueuse de l'environnement

# Modèle économique



## Engagement Flexible

Abonnement miroir avec votre durée d'engagement vis à vis de la collectivité (12 mois minimum)

## Loyer trimestriel

Abonnement incluant toutes les prestations d'autopartage  
(Facturable en une fois)

## Revenus Partagés

Rétrocession des revenus de location pour le promoteur

## Après contrat

Renégociation du contrat avec la copropriété en fin d'engagement



# Parcours d'onboarding



# Nos références





# Contactez-nous !



Thomas HORTAUT

[thomas.hortaut@mondaycar.com](mailto:thomas.hortaut@mondaycar.com)

+33 6 69 50 56 63



Thomas BARBE

[thomas.barbe@mondaycar.com](mailto:thomas.barbe@mondaycar.com)

+33 6 04 71 92 66



Olivier SAINT-GERMAIN

[olivier.saint-germain@mondaycar.com](mailto:olivier.saint-germain@mondaycar.com)

+33 6 86 13 25 95